

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [v](#) [i](#) [d](#) [e](#)



VILLE D'EPINAL

9, rue du Général Leclerc
B.P. 25
88026 Epinal Cedex
03 29 68 50 00
mairie@epinal.fr
www.museedelimage.fr/

NOS PARTENAIRES



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

**l'ancienne conciergerie
de l'Imprimerie Pellerin -
futur Atelier Jean-Paul
Marchal à Epinal**



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville d'Épinal - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

ATELIER JEAN-PAUL MARCHAL : RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CONCIERGERIE DE L'IMAGERIE PELLERIN

Participez à faire découvrir ou redécouvrir la tradition imagière spinalienne par le biais des créations de celui qui en a été l'incarnation pendant ces dernières décennies : Jean-Paul Marchal.

La Ville d'Epinal et ses partenaires publics lancent les travaux de rénovation et d'aménagement de l'ancienne conciergerie de l'Imagerie Pellerin, afin d'y accueillir l'atelier de l'imagier et typographe spinalien Jean-Paul Marchal (1928-2016).

Donné à la Ville d'Epinal par ses héritiers, cet atelier constitue en effet un témoignage précieux d'un savoir-faire ancestral, participant à l'identité de la région. Conformément aux volontés du graveur, cet atelier retrouvera ainsi une activité publique sous forme d'ateliers pratiques, de résidences de création, participant à l'éducation artistique et culturelle de tous.

Le bâtiment qui l'abritera, construit en 1897 quai de Dogneville à Epinal, en même temps que les nouveaux locaux de l'Imagerie Pellerin, est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

D'importants travaux de restauration et d'aménagement intérieur sont nécessaires pour mener ce projet à bien.

En participant à la campagne de mécénat populaire lancée dans le cadre de la Fête des Images 2020, vous apporterez votre soutien à ce projet initié par la Ville d'Epinal.

Montant des travaux	102 029.22 € HT
Objectif de collecte	60 000 €
Début des travaux	Février 2021



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

l'ancienne conciergerie de l'Imprimerie Pellerin - futur Atelier Jean-Paul Marchal à Epinal

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67619

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'ancienne conciergerie de l'Imprimerie Pellerin - futur Atelier Jean-Paul Marchal à Epinal

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Ville d'Epinal



Illustration de l'association des artistes de la région de l'Est de la France